



*Nombre de membres en exercice: 14*  
*Nombre de membres présents: 10*  
*Nombre de procuration: 02*  
*Nombre de membres absents excusés: 04*

MAIRIE – Rue du Maréchal LECLERC  
59213 ST MARTIN SUR ECAILLON

-----  
*Téléphone: 03.27.27.15.03 – Fax: 09.67.39.20.06*  
*E-mail: mairie@saintmartinsurecaillon.com*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 17 Avril 2015.

### **Délibération n° 2015 – 30**

L'an deux mil quinze le dix-sept Avril à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur DHANEUS Michel, Maire, à la suite de la convocation du treize Avril, qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Etaient présents: Mr DHANEUS Michel, Mr DURUT Jackie, Mr DORCHI Bernard, Mme PRUVOST Corinne, Mr BLANCHARD Pierre-Marie, Mr LADRIERE Yves, Mr MARTIAL Thierry, Mr LECLERCQ Ludovic, Mr DUQUENNOY Marc, Mr LAFITTE Gérard.

Etaient absents excusés: Mme TRINQUET Martine, Mme DRAOUI Anabelle, Mme CHATELAIN Sandrine, Mme BAERT-PARENT Valérie.

*Madame DRAOUI et Madame BAERT donnent pouvoir à Monsieur DURUT Jackie.*  
Monsieur LADRIERE Yves est nommé secrétaire.

#### **OBJET: TARIFS DE LOCATION ET MISE EN PLACE D'UNE CHARTE D'UTILISATION D'INTERNET SALLE POLYVALENTE PAUL BOUCLY.**

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de location de la Salle Polyvalente.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité les tarifs comme énoncés ci-dessous à compter du 01 Septembre 2015:

#### **1) LOCATION POUR UN REPAS:**

##### **- Habitants de SAINT MARTIN/ECAILLON:**

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Août: 250 € + 50 € par jour supplémentaire.

Du 1<sup>er</sup> Septembre au 30 Avril: 300 € + 80 € par jour supplémentaire.

##### **- Personnes extérieures de SAINT MARTIN/ECAILLON:**

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Août: 300 € + 50 € par jour supplémentaire.

Du 1<sup>er</sup> Septembre au 30 Avril: 350 € + 80 € par jour supplémentaire.

## 2) LOCATION POUR UN VIN D'HONNEUR:

- Habitants de ST MARTIN/ECAILLON ou personnes extérieures:

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Août: 150 €.

Du 1<sup>er</sup> Septembre au 30 Avril: 180 €.

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la charte d'utilisation de l'outil internet ;  
celle-ci est annexée à la présente délibération.*

Pour copie conforme,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Saint Martin Sur Ecaillon, le 17 Avril 2015

Le Maire,

Michel DHANEUS.

Acte certifié exécutoire par sa transmission en  
Sous-Préfecture le 04 Mai 2015, publication le

